



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-225

PUBLIÉ LE 11 MAI 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2021-05-11-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 1er tour de l'élection législative partielle de la 15ème circonscription de Paris du 30 mai et 6 juin 2021 (2 pages)

Page 3

75-2021-05-11-00001 - Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15ème circonscription de Paris le 30 mai et 6 juin 2021 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-05-11-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats et  
de leurs remplaçants pour le 1er tour de  
l'élection législative partielle de la 15ème  
circonscription de Paris du 30 mai et 6 juin 2021



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**  
**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ET DE LEURS REMPLAÇANTS**  
**POUR LE 1<sup>ER</sup> TOUR DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE**  
**DE LA 15<sup>ÈME</sup> CIRCONSCRIPTION DE PARIS**  
**DU 30 MAI et 6 JUIN 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment l'article R. 101;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3<sup>e</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, 1<sup>re</sup> circonscription de l'Oise, 6<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais et 15<sup>e</sup> circonscription de Paris) ;

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des candidatures délivrés aux candidats ou à leurs remplaçants ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats, et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est fixée, pour le premier tour de scrutin de l'élection législative partielle de la 15<sup>ème</sup> circonscription de Paris des 30 mai et 6 juin 2021, conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris. ([www.prefectures-regions.gouv.fr](http://www.prefectures-regions.gouv.fr))

Fait à Paris, le

**Le préfet,**

**ANNEXE  
CANDIDATS À L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DE LA 15<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DE PARIS DES 30 MAI ET 6 JUIN 2021**

NUMERO PANNEAU	NOM DU CANDIDAT	NOM DU SUPPLEANT	ETIQUETTE
1	Madame Antoinette GUHL	Madame Nathalie MAQUOI	Europe-Écologie-Les-Verts
2	Madame Sarah GARDENT	Madame Sylvie SURMONT	Patri Ouvrier indépendant Démocratique
3	Madame Lamia EL AARAJE	Monsieur Éric PLIEZ	Parti Socialiste
4	Monsieur François-Marie DIDIER	Madame Dalila ZIANE	Droite et Centre
5	Monsieur Farid GHEHIOUECHE	Madame Agathe MARTIN	FLUO - Cannabis Sans Frontières
6	Madame Danielle SIMONNET	Monsieur Simon DUQUERROIR	La France Insoumise
7	Monsieur Jean-Damien DE SINZOGAN	Monsieur Jordan MSIHID	Sans Étiquette
8	Monsieur Thomas ROGER	Madame Charlotte LAURENT	Parti Communiste Français

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-05-11-00001

Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15ème circonscription de Paris le 30 mai et 6 juin 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**  
**instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris**  
**et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Île-de-France,**  
**à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15<sup>ème</sup> circonscription de Paris le 30 mai et 6 juin 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.175 et R.107 à R.109 ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3<sup>ème</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Oise, 6<sup>ème</sup> circonscription du Pas-de-Calais et 15<sup>ème</sup> circonscription de Paris) ;

Vu la désignation des conseillers de Paris effectuée par la Ville de Paris le 26 avril 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 27 avril 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de recensement des votes ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission de recensement des votes, instituée à Paris à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15<sup>ème</sup> circonscription de Paris du 30 mai et 6 juin 2021, est composée comme suit :

**Premier tour du scrutin, le 30 mai 2021 :**

Président :

- Monsieur Cyril ROTH, magistrat, titulaire ;
- Madame Delphine CHAUCHIS, magistrate, suppléante.

Membres :

- Madame Halima JEMNI, conseillère de Paris, titulaire.
- Monsieur Rudolph GRANIER, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléant.

## **Second tour du scrutin, le 6 juin 2021 :**

Président :

- Madame Géraldine CHARLES, magistrate, titulaire ;
- Monsieur Cyril ROTH, magistrat, suppléant.

Membres :

- Madame Halima JEMNI, conseillère de Paris, titulaire.
- Monsieur Rudolph GRANIER, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléant.

**Article 2 :** Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3 :** La commission se réunira à 21 heures le dimanche 30 mai 2021 pour le premier tour du scrutin et à 21 heures le dimanche 6 juin 2021 pour l'éventuel second tour du scrutin, à la préfecture de d'Ile-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

**Article 4 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

**Le préfet,  
Le préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris**

**SIGNÉ**

**Marc GUILLAUME**